

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, POUQUET, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes POLTORAK, PERETTI, ISASCA, GAY, MAILLER, PEYRAMAURE, GAY, CHABRELIE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE :

Christophe BOULANGER a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2015

Mise aux voix : le procès-verbal du 30 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de baisser de 2 % le taux de la taxe foncière sur le non bâti et de maintenir les taux de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe d'habitation :

	Bases 2015	Taux 2014	Taux 2015	Produit fiscal
Taxe d'habitation	1 029 000	9.23 %	9,23 %	94 977 €
Taxe foncière bâti	756 900	24.39 %	24,39 %	184 608 €
Taxe foncière non bâti	60 900	102.01 %	99,97 %	60 882 €
Produit fiscal attendu				340 467 €

3. Renouvellement des lignes de trésorerie

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler les lignes de trésorerie pour 2015.

Les lignes de trésorerie permettent de bénéficier d'une avance de trésorerie afin de payer les factures lorsque les recettes ne sont pas encore encaissées.

Rappel : le délai de paiement des factures est de 30 jours à réception de celles-ci par le service comptable de la commune.

Ligne de trésorerie pour le budget principal

Conclusion d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente-Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 100 000 €
- Durée 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois
Dernier euribor connu 0,064 en janvier 2015
- Marge 1,50
- Commission d'engagement 300 €

Ligne de trésorerie pour le Budget Chauffage bois

Conclusion d'une ligne de trésorerie avec la Crédit Agricole Charente-Périgord dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 50 000€
- Durée 12 mois
- Taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois
Dernier euribor connu 0,064 en janvier 2015
- Marge 1,50
- Commission d'engagement 150 €

4. Modification des statuts de la Communauté de communes : Compétence PDIPR

Le Conseil général a sollicité la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille pour inscrire dans ses compétences, l'aménagement, la gestion et l'entretien des parcours de randonnées du territoire, répertoriés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Cette compétence était détenue par le Syndicat mixte pour le Développement du Pays de l'Isle Auvézère.

Considérant la dissolution de ce syndicat et afin de maintenir, de consolider la politique touristique du territoire et départementale en matière d'activités de plein nature, il est proposé d'inclure dans les statuts de la Communauté de communes cette nouvelle compétence.

Mise aux voix : favorable à l'unanimité.

5. Changement d'assiette d'un chemin rural au lieu-dit Le Puy et projet d'aliénation

Considérant que les propriétaires Michel THUILLAS et Chantal THUILLAS épouse SCHWEITZER demandent que la commune leur cède le chemin rural bordant leur propriété parcelle AN 137 Le Puy.

Considérant que le chemin rural fait partie du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Considérant que le Conseil Général a donné un avis favorable à la déviation de ce chemin selon le plan joint.

Il est proposé de procéder au changement d'assiette (= changement d'endroit) du chemin rural situé Le Puy au droit de la parcelle AN 137 selon le plan joint.

Une fois ce changement validé, il est proposé de faire procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin au frais des acquéreurs.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

6. Subventions voyages scolaires

Collège Plaisance Lanouaille :

Dans le cadre des projets pédagogiques pluridisciplinaires, le collège organise 2 séjours : un à Rome du 12 au 17 avril pour un montant de 370 € et un à Madrid du 3 au 8 mai 2015 pour un montant de 312 €.

14 enfants domiciliés à Lanouaille participent aux voyages

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une participation financière à chaque famille de 50 € comme les années précédentes.

Lycée d'Excideuil :

Voyage scolaire organisé au ski du 25 au 31 janvier 2015. 2 enfants domiciliés à Lanouaille y ont participé.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une participation financière à chaque famille de 50 €.

Ecole d'Excideuil :

Voyage au futuroscope du 7 au 8 avril 2015. Participation des familles 80 € (1 enfant de Lanouaille est élève d'une classe CLIS). Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une participation financière à la famille de 40 €.

7. Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Considérant que les Syndicat départementaux d'énergies d'Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales, pour l'achat d'énergies, de fourniture et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres.

Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commande.

Mise aux voix :